

CONSEIL MUNICIPAL DU JEUDI 15 NOVEMBRE 2007

OBJET : Transmission par voie électronique des actes soumis au contrôle de légalité – Convention avec l'Etat

La Loi du 13 août 2004 relative aux libertés et responsabilités locales prévoit que les actes des collectivités territoriales soumis au contrôle de légalité puissent être transmis au représentant de l'Etat par voie électronique.

En juin 2007, le Préfet du Morbihan a invité les collectivités territoriales du département à recourir à ce procédé.

La télétransmission d'actes dématérialisés permettra de gagner du temps et de réduire les coûts d'acheminement par rapport au circuit papier actuel.

Il est proposé de mettre en place progressivement la procédure de télétransmission : dans un premier temps, elle sera utilisée pour les délibérations, les arrêtés, les contrats et conventions (*à l'exception des actes auxquels sont joints des documents trop volumineux ou difficilement numérisables*).

Le dispositif technique retenu est le logiciel « Local Trust Act » mis à disposition de la ville par CAP l'Orient dans le cadre de l'adhésion de la communauté à Mégalis Bretagne.

Le Conseil Municipal, vu l'avis favorable de la commission « Finances, Ressources Humaines, Administration Générale », après en avoir délibéré,

- DECIDE de recourir au procédé de télétransmission par voie électronique des actes soumis au contrôle de légalité ;
- AUTORISE le Maire ou l'Adjoint délégué à signer la convention avec le Préfet du Morbihan.

Pour Extrait Certifié Conforme

Le Maire
Loïc LE MEUR